

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

86259

Déclaration de Maladie : N° P19- 0020515

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 5804 Société :

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : BERRADA NAIMA Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661462869 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur DEBBARH Lilia
Médecine générale
Centre Commercial Jadaia Immeuble 3
Route d'El Jadida - Jdid - Casablanca
Téléphone : 05 22 22 57

Cachet du médecin :

Date de consultation :

24/8/21

Nom et prénom du malade : Berrada Naïma Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA - Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent[e] :

 11 SEP 2021
R ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/06/2016	21	C	150000	
				Recette 100% payée Médecine Aissa Centre Commercial Media Center Jadida - Maârif - Casa 06 23 98 12 57

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	24.8.2021	1681.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	B			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur DEBBARH Laila

Diplômée de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Rabat

MEDECINE GENERALE

Centre Commercial Nadia - Imm. 3
Bd. Brahim Roudani (Ex. Route d'El Jadida)
Maârif - Casablanca - Tél. : 0522.98.22.57

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 87DH50

VI3613201

الدكتورة الدباغ ليلا
خريجة كلية الطب والصياغ
بالرباط

الطب العام

إقامة نادية | مركز التجاري - عماره 3
شارع ابراهيم روداني (طريق الجديدة سابقا)
المعاريف. الدار البيضاء. الهاتف: 0522.98.22.57

Casablanca, le 24/8/21

Berrada Nâma

~~Préscription~~ Afak

Boulevard Nassim
Bloc 2A Rue 6 N° 74
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél. 0522.98.22.57

Atacand 16

$16,50 \times 3 = 49,50$

1 cp/j x 3 mois

Nebilet 5mg

$27,50 \times 2 = 55,00$

1/2 cp midi x 3 mois

Amlor 5/10

$24,50 \times 3 = 73,50$

1 cp t/soif x 3



Cardio Aspirine

$27,70 \times 3 = 83,10$

1 cp/j x 3



Collophage 1000

$28,10 \times 6 = 168,60$

2 cp/j x 3 mois

20,90

Total = 168,50

Vitamine D3 B1

1 amp/j

ZENITH Pharma

AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR

Barcode

6 118001 272228

PPV : 20,90 DH

Barcode

6 118001 272228

Barcode

Ne pas utilisé c'est ouvert

PPV: 246
EXP: 09/2022
LOT: DW1150

Ne pas utilisé c'est ouvert

PPV: 246
EXP: 09/2022
LOT: DW1150

Ne pas utilisé c'est ouvert

PPV: 246
EXP: 09/2022
LOT: DW1150

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Opraté
Bte de 30
14076DMP/21NRQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Opraté
Bte de 30
14076DMP/21NRQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Opraté
Bte de 30
14076DMP/21NRQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

28,00

28,00

28,00

28,00

28,00

28,00

valable 3 mois

Le 24/08/2021

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. :

Berrada Nassim

Présente

Nécessitant un traitement d'une durée de : 3 mois renouvelable

Atavand 16, Nebulet, amilor 5/10, cardio Aspirine
Collophage 1000

Dont ci-joint ordonnance : 24/08/21

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : pec@mupras.com // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18

Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir
6ème Etage. Casablanca

Pharmacie Atak
Boulevard Nassim
Bld 25 Août 61
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél : 05 22 62 83 70